

## Définition de l'année d'inscription universitaire

### Servant à la gestion de la scolarité des étudiants

#### 1. Définition de l'année universitaire (rappel des décisions CE et CA de juin 2019)

	Début Année Universitaire	Fin Année Universitaire
Cas général	1 <sup>er</sup> septembre (31 août pour le cycle architecture y compris parcours AI)	31 août
HMONP / Master ASPU	1 <sup>er</sup> octobre	15 octobre de l'année suivante
5 <sup>ème</sup> année Architectes et Ingénieurs en dernière année de formation	1 <sup>er</sup> septembre	30 septembre de l'année suivante

#### 2. Dates clés pour le calendrier universitaire 2023/2024 – Validation par le CA sur avis du CE

##### Congés universitaires :

Toussaint (hors GCE5 – Costic)	Du samedi 28 octobre au samedi 4 novembre inclus
Noël	Du samedi 23 décembre au samedi 6 janvier inclus
Hiver	Du samedi 2 mars au samedi 9 mars inclus
Week-end Pâques	Du vendredi 29 au lundi 1er avril inclus
Printemps	Du samedi 20 avril au samedi 04 mai inclus
Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai

##### Rentrée universitaire :

Activité	Public	Date
Session rattrapages	Toutes formations concernées	Du mardi 22 au samedi 26 août
Jurys Rattrapages	Architectes toutes années	Lundi 28 août (après-midi)
Rentrée universitaire	AI2, AI3, A4 et A5 (y compris parcours AI)	Jeudi 31 août
	AI1	Jeudi 31 août
Jurys Rattrapages	Ingénieurs toutes années	Mardi 29, mercredi 30 août
Rentrée universitaire	1 <sup>ère</sup> année STH 2 <sup>ème</sup> années Ingénieurs FISE 3 <sup>ème</sup> années Ingénieurs FISE 3 <sup>ème</sup> année Ingénieurs FIP / FISA 4 <sup>ème</sup> année Ingénieurs FIP / FISA	Lundi 04 septembre

Rentrée universitaire	4 <sup>ème</sup> années Ingénieurs FISE (y compris parcours AI) 5 <sup>ème</sup> années Ingénieurs FISE (y compris parcours AI, parcours Masters IRIV, PAIP, DSMI)	Mardi 05 septembre
Rentrée universitaire	GCE5	Mercredi 6 septembre
Jury Diplôme 2 <sup>ème</sup> session	Toutes formations et années concernées (Diplômes Architecte et Ingénieurs + Diplôme d'établissement AISC)	Mardi 03 octobre
Rentrée universitaire	5 <sup>ème</sup> année Ingénieurs FIP / FISA	Mardi 03 octobre
Rentrée universitaire	Master ASPU	Jeudi 12 octobre
Jury Diplôme 1 <sup>ère</sup> session	Master ASPU	Au plus tard le 13 octobre de l'année universitaire en cours
Jury HMONP 2 <sup>ème</sup> session	HMONP	Au plus tard le 13 octobre de l'année universitaire en cours
Rentrée universitaire	HMONP	Lundi 16 octobre
Fin Semestre impair	Toutes années toutes formations	Samedi 20 janvier (17 semaines)
Inter-semester	Toutes formations toutes années	Du lundi 22 au Samedi 27 janvier
Session Rattrapages	5 <sup>ème</sup> années Ingénieurs et Architectes	Du mardi 12 au vendredi 15 mars
Jury Diplôme 2 <sup>ème</sup> session	Master ASPU	Au plus tard le 15 mars de l'année universitaire en cours
Jury Diplôme 3 <sup>ème</sup> session	Toutes formations et années concernées (Bachelor + Diplômes Architecte et Ingénieurs + Diplôme d'établissement AISC)	Mardi 12 mars
Session rattrapages	HMONP	Mars/Avril (non défini)
Pont de l'ascension – suspension des enseignements	Toutes années toutes formations	Vendredi 10 mai
Fin semestre pair	Toutes formations et années sauf A4 et A5 (y compris parcours AI)	Mercredi 5 juin (15,5 semaines)
Fin semestre pair	Formation A4 (y compris parcours AI)	Samedi 08 juin (16 semaines)
Fin semestre pair	Formation A5 (y compris parcours AI)	Jeudi 13 juin (16,5 semaines)
Jury HMONP 1 <sup>ère</sup> session	HMONP	Au plus tard le 1er juillet de l'année universitaire en cours
Jury Diplôme 1 <sup>ère</sup> session	Toutes formations et années concernées (Diplômes Architecte et Ingénieurs + Diplôme d'établissement ISC)	Mardi 02 juillet

Nota : hormis les jurys de diplôme, le diplôme d'établissement Architecture INSA Strasbourg au Caire (AISC) fait l'objet d'un calendrier établi par l'Université Française d'Egypte en concertation avec l'INSA Strasbourg

**3. Périodes d'inscription administratives 2023/2024 – Fixées par le directeur de l'INSA, par arrêté, sur proposition de la direction de la formation et de la scolarité**

Extrait article D 612.2 du Code de l'éducation : « Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement. L'inscription est annuelle. Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire. »

Extrait Article D612-6 du code de l'éducation, modifié par Décret n°2019-231 du 26 mars 2019 - art. 21.

«[...] les périodes et modalités des opérations d'inscription administrative sont fixées par le chef d'établissement ».

	Inscription obligatoire
Cas général	Dès l'ouverture de l'application de pré-inscription, mi-juillet. Finalisation de l'inscription administrative au plus tard 15 jours après la date de la rentrée universitaire de la formation dans laquelle l'étudiant a été admis
Etalement du règlement des droits d'inscription	Date limite du dernier paiement (en cas de paiement en trois fois) : 15 décembre
Non diplômables	Au 1 <sup>er</sup> décembre pour une prise en compte de son dossier par le jury de diplôme de la 3 <sup>e</sup> session (mars)
	Au 30 avril pour une prise en compte de son dossier par les jurys de diplôme de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> sessions (juin et octobre)

Nota : le diplôme d'établissement Architecture INSA Strasbourg au Caire fait l'objet d'une période d'inscription spécifique définie par l'Université Française d'Egypte en concertation avec l'INSA Strasbourg

## **Calendrier universitaire**

### **Pour la gestion des personnels enseignants**

#### **Validation par le CA sur avis du CE**

Sur la base du calendrier universitaire 2023/2024 ayant obtenu un avis favorable du Conseil des études du  
le nombre de semaines d'enseignement est de : 33.